Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 6

Rubrik: Office vétérinaire fédéral

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Office vétérinaire fédéral

2002 Loque américaine des abeilles

Canton	District	Commune	Nombre de cas
BERNE	Seftigen	Kehrsatz	1

2002 Loque européenne des abeilles

BERNE	Laupen	Ferenbalm	1
GRAUBÜNDEN	Inn	Scuol	1

Note de la rédaction

Attention à l'interprétation de ces tableaux, car ils ne concernent que les ***nouveaux cas****. Or, certaines zones (qui peuvent rester à ban durant des années) ne figurent pas sur ce tableau.*

De ce fait, la prise de contact d'abeilles avec les inspecteurs de ruchers concernés préalablement à tout déplacement d'abeilles reste de mise.

Une initiative de l'O.V.F. qui va dans le sens d'une carte topographique à l'instar de celle que nous connaissons pour le feu bactérien est en cours, retardée comme vous pouvez le penser, par le fédéralisme et les finances.

A noter que la carte pour le moment incomplète de l'association des apiculteurs transhumants, disponible sur Internet (http://www.vswi.ch/index.php?site=home&sub=sperrgebiete) pourrait constituer une réalisation simple et transitoire, exécutable grâce à seule la volonté des inspecteurs cantonaux.

Ci-dessous, une vue du site

Eric Marchand